



**Mémoire présenté au Comité permanent
des finances de la Chambre des
communes
Processus de consultation prébudgétaire de 2024**

4 août 2023

1. Contexte

L'Alliance canadienne pour la santé mentale et la maladie mentale (ACMMSM) est le porte-parole national de la santé mentale au Canada. Fondée en 1992, l'ACMMSM est une alliance dirigée par ses membres qui regroupe 17 organismes de santé mentale et de toxicomanie composés de personnes ayant vécu ou vivant une expérience, de leurs familles et de leurs fournisseurs de soins de santé. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.acmmsm.ca.

2. Recommandations

1. Que le gouvernement fédéral adopte un projet de loi complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé, la Loi sur la parité des soins de santé pour tous en matière de santé mentale et de toxicomanie*, qui accorde la même valeur à la santé mentale, à la désintoxication et à la santé physique.
2. Que l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) soit pourvu des ressources nécessaires pour travailler en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants afin d'élaborer (1) une série nationale de données sur les dépenses publiques, communautaires et privées en santé ; (2) des indicateurs complets du rendement du système de santé en matière de santé mentale et de toxicomanie ; et (3) des analyses exhaustives et continues du secteur de la santé mentale et de la toxicomanie afin de cerner les lacunes, de prévoir les besoins futurs et de protéger le public.
3. Que le gouvernement fédéral accorde un financement à long terme aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour veiller à ce que le financement de la recherche en santé mentale et en toxicomanie dans l'ensemble de ses instituts et de ses quatre piliers soit proportionnel au fardeau lié à la santé mentale et à la toxicomanie.

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral adopte une loi complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé*, la *Loi sur la parité des soins de santé pour tous en matière de santé mentale et de toxicomanie*, qui accorde la même valeur à la santé mentale, à la désintoxication et à la santé physique.

Au Canada, la question des soins de santé mentale et de toxicomanie, longtemps négligée, atteint un seuil critique. Elle réclame des solutions opportunes, équitables, accessibles, inclusives et abordables. Un rapport récent de l'ACMMSM met en lumière cette situation alarmante : 47 % des personnes ayant eu accès à des soins au cours de l'année écoulée ont attribué un échec, la cote « F »¹, à leur gouvernement provincial. Lorsqu'il s'agit de veiller à la santé mentale et à la lutte contre la toxicomanie des Canadiens, l'échec n'est tout simplement pas une option.

La prestation des soins de santé relève principalement des provinces et des territoires au Canada. Toutefois, le gouvernement fédéral n'en demeure pas moins un acteur majeur. Son rôle de meneur peut s'avérer crucial pour améliorer et élargir l'accès à des programmes de santé mentale et de désintoxication à la fois accessibles et inclusifs. Un engagement fédéral fort peut assurer une meilleure santé mentale pour tous les Canadiens.

Plus précisément, l'ACMMSM est d'avis qu'un niveau de financement fédéral approprié et durable devrait se greffer à un nouveau cadre législatif. Ce cadre, définissant un ensemble précis d'objectifs et de responsabilités (par exemple, principes directeurs, indicateurs de rendement, normes nationales), devrait être respecté par les provinces et les territoires s'ils souhaitent recevoir un financement pérenne.

Pour assurer une relation plus transparente et mutuellement responsable entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'ACMMSM continue de demander au gouvernement fédéral d'adopter une loi complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé*, la ***Loi sur la parité des soins de santé pour tous en matière de santé mentale et de toxicomanie***.² Une telle *Loi* demanderait au gouvernement fédéral :

1. D'enchâsser dans la législation fédérale la prestation et l'accès en temps opportun à des programmes, à des services et à des soutiens inclusifs et accessibles en matière de santé mentale et de toxicomanie qui soient tout aussi conséquents que ceux offerts pour les problèmes de santé physique.
2. De veiller à ce qu'un éventail complet de programmes, de services et de mesures de soutien financés par le secteur public et fondés sur des données probantes en matière de santé mentale et de toxicomanie soient accessibles aux Canadiens de façon équitable, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, et qu'ils s'étendent au-delà des milieux hospitaliers et médicaux traditionnels (conformément à la *Loi canadienne sur la santé*).
3. De reconnaître l'importance fondamentale d'investir dans la promotion de la santé, la prévention et l'éducation, ainsi que dans les déterminants sociaux de la santé.
4. D'inclure des responsabilités claires et des indicateurs de rendement significatifs pour le système de santé national.
5. D'accorder un financement fédéral approprié et durable aux provinces et aux territoires pour élargir l'accès aux services de soins de santé mentale.

Pour atteindre les objectifs de la *Loi*, il est entendu qu'il faudra un investissement soutenu de la part du gouvernement fédéral, ainsi qu'un soutien financier supplémentaire des provinces et des territoires pour veiller à ce que les Canadiens aient accès en temps opportun aux soins de santé mentale et de désintoxication dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. Il ne peut y avoir de santé sans la santé mentale.

¹ ACMMSM — Recherche en santé mentale Canada — Sondage Pollara. *Rapport de l'Alliance canadienne pour la santé mentale et la maladie mentale (ACMMSM) sur la santé mentale pendant l'éclosion de COVID-19*. Mars 2023.

² ACMMSM. *De l'ombre à la lumière... Atteindre la parité d'accès aux soins en santé mentale. Toxicomanie et santé physique*. Juin 2021.

Des données récentes accessibles au public indiquent que les investissements publics en santé mentale du Canada représentent 5 % de ses budgets de santé³, ce qui est nettement inférieur à la recommandation de **12 %** de la Société royale du Canada,⁴ recommandation qui a l'appui de l'ACMMSM.

En février 2023, une entente de 10 ans a été dévoilée par le gouvernement fédéral et ratifiée par les provinces et les territoires. L'ACMMSM, toutefois, a exprimé une profonde déception, car l'entente ne mentionnait pas le Transfert canadien en santé mentale promis, qui devait être doté de 4,5 milliards de dollars sur cinq ans. Certes, l'entente alloue 25 milliards de dollars sur les 10 années à venir à quatre priorités spécifiques, y compris la santé mentale et la désintoxication. Elle n'est cependant assortie à ce jour d'aucun accord bilatéral, d'aucun plan d'action, d'aucune priorité, d'aucune affectation de fonds ou d'aucune incidence prévue. Le regard tourné vers l'avenir, nous attendons impatiemment de découvrir les détails de chaque entente signée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

L'ACMMSM ne tolérera plus une approche fragmentaire, dépourvue de responsabilité, qui n'améliore ni n'accroît l'accès au système et son rendement. Cette prise de position s'avère particulièrement cruciale. En effet, 23 % des Canadiens sont susceptibles de présenter des symptômes de dépression modérée à grave, et 15 % manifestent des symptômes d'anxiété modérée à sévère.⁵ De plus, 78 % des Canadiens croient que la toxicomanie est un problème urgent ; 80 % souhaitent avoir un meilleur accès aux renseignements et aux services de désintoxication pour améliorer leur bien-être tout au long de leur vie.⁶

Pour corriger les iniquités dans les systèmes de soins de santé en santé mentale et en toxicomanie du Canada, il faudra un financement ciblé, à long terme et durable.

³ Institute for Health Economics. *IHE Mental Health In Your Pocket—A Handbook of Mental Health Statistics* (2019).

⁴ Société royale du Canada. *Atténuer les perturbations engendrées par la pandémie de la COVID-19 : comment soutenir la santé mentale de la population canadienne*. Octobre 2020.

⁵ Recherche en santé mentale Canada. *Comprendre la santé mentale des Canadiens dans le contexte de la COVID-19 et au-delà : sondage no 16*. Mai 2023.

⁶ Association communautaire d'entraide par les couples contre les dépendances/Centre canadien sur les dépendances et l'utilisation de substances. *Connaissance de la toxicomanie, de la santé et des services connexes au Canada*. 2023

Recommandation 2

Que l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) soit pourvu des ressources nécessaires pour travailler en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants afin d'élaborer (1) une série nationale de données sur les dépenses publiques, communautaires et privées en santé ; (2) des indicateurs complets du rendement du système de santé en matière de santé mentale et de toxicomanie ; et (3) des analyses exhaustives et continues du secteur de la santé mentale et de la toxicomanie afin de cerner les lacunes, de prévoir les besoins futurs et de protéger le public.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) occupe la première place en matière de collecte de données sur la santé au Canada. Son travail, ainsi que son analyse, est vital pour la gestion, la mesure et la surveillance de nos systèmes de santé.

Tandis que chaque gouvernement étudie la manière d'intégrer efficacement les programmes, services et mesures de soutien en santé mentale et en toxicomanie dans leurs systèmes de santé respectifs, l'ICIS doit posséder la capacité et l'orientation indispensables pour appréhender l'ampleur des dépenses en santé mentale et en toxicomanie, que ce soit dans les secteurs public, privé ou sans but lucratif et caritatif.

À ce jour, l'ICIS possède un nombre restreint de données concernant les dépenses en santé mentale et en toxicomanie émanant des gouvernements, principalement au niveau des hôpitaux et des médecins. L'information sur les dépenses issues du secteur privé, comme celles liées aux psychologues, travailleurs sociaux inscrits, conseillers et psychothérapeutes, est encore plus rare. Ces dépenses sont souvent couvertes par des régimes d'assurance-maladie complémentaire offerts par l'employeur ou par des paiements directs. Suivre le financement dans le secteur communautaire se révèle encore plus ardu, en raison du manque d'uniformité dans le suivi des données entre les provinces et les territoires, ainsi que de la diversité des sources de financement intragouvernementales. De toute évidence, la route est encore longue dans ce domaine.

Les données sur les dépenses publiques et privées sont perçues comme un « intrant » crucial pour la formulation de politiques efficaces, mais l'ACMMSM trouve encore indispensable de comprendre plus finement comment fonctionne le système de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie en fait d'« extrants » (par exemple, qualité, accès, satisfaction patient -client-fournisseur). À titre d'exemple, le rapport de l'ICIS intitulé *Temps d'attente pour des services communautaires de counseling en santé mentale* contenait des données d'à peine six provinces et un territoire représentant tout au plus 23 % de la population canadienne !

En outre, un « intrant » essentiel fait défaut : des études complètes sur le secteur de la santé mentale et de la toxicomanie. Notre compréhension du nombre de professionnels de la santé mentale et de la toxicomanie, ainsi que de la répartition des travailleurs dans différentes professions à travers le Canada, reste limitée. Pour cette analyse continue, un financement, que ce soit via l'ICIS ou une agence des effectifs de la santé, est indispensable afin de saisir la composition actuelle de l'effectif et de mener une évaluation éclairée des besoins et tendances futurs. Paradoxalement, alors que l'importance de ce travail est manifeste, l'ICIS a choisi de « suspendre » sa collecte de données sur les effectifs de la santé. En quoi cela est-il utile à un moment où la proposition décennale du gouvernement fédéral de 2023 accorde 505 millions de dollars à l'ICIS (et à Inforoute Santé du Canada) et à d'autres partenaires ?

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral accorde un financement à long terme aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour veiller à ce que le financement de la recherche en santé mentale et en toxicomanie dans l'ensemble de ses instituts et de ses quatre piliers soit proportionnel au fardeau lié à la santé mentale et à la toxicomanie.

Les effets de la COVID-19 sur la santé mentale et la toxicomanie chez les Canadiens ont été marquants et continueront à se faire sentir à court, moyen et long termes. Si une pandémie souligne certes l'importance de la recherche biologique pour développer des traitements et des vaccins, elle met également en lumière le besoin de recherche sur la santé mentale et la toxicomanie. Cette démarche vise à comprendre et à soutenir les individus dans leur lutte contre les répercussions psychosociales de la pandémie, afin qu'ils puissent y faire face de manière résiliente.

La recherche sur la santé mentale et la toxicomanie occupe une place centrale. Elle aide non seulement les gouvernements, les décideurs, les fournisseurs de services de santé, les éducateurs et les économistes à concevoir et mettre en place des politiques et des programmes propices à une reprise durable après la COVID-19, mais elle accompagne également les Canadiens dans la réalisation de leur potentiel individuel et collectif. Cette démarche est essentielle pour contribuer à la prospérité future et à la compétitivité économique du Canada.

La recherche, véritable oxygène d'un système de santé basé sur des preuves, engendre de nouvelles connaissances et alimente l'innovation. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), figures de proue du financement de la recherche en santé au pays, n'allouent toutefois qu'une somme modeste à la recherche sur la santé mentale et la toxicomanie. Ce constat étant posé, des mesures importantes ont été récemment prises dans ce domaine. Un vent de changement commence à souffler, symbolisant un espoir renouvelé.

Actuellement, les Instituts de recherche en santé du Canada consacrent 9 % de leur financement à la santé mentale. Ce chiffre contraste nettement avec les 24 % que représentent les années de vie en situation d'invalidité causées par les troubles mentaux, neurologiques, la toxicomanie et l'automutilation. Le financement doit aussi englober les facteurs biologiques et psychosociaux. Il est manifeste qu'un effort plus grand est nécessaire pour atteindre une véritable parité dans la recherche⁷.

L'ACMMSM croit que le financement de la recherche en santé mentale devrait être approprié et proportionnel.

⁷ Société royale du Canada. *Atténuer les perturbations engendrées par la pandémie de la COVID-19 : comment soutenir la santé mentale de la population canadienne*. Octobre 2020. Page 10.